# COMMUNIQUE DE PRESSE

*Paris, le 26 janvier 2022*

**Plan de lutte contre les violences faites aux enfants : 2 ans après**

**Adrien Taquet réunit les acteurs impliqués**

**à l’occasion du dernier comité de pilotage**

**Adrien Taquet, secrétaire d’État chargé de l’Enfance et des Familles, réunit ce mercredi un comité de suivi du plan de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022), afin de présenter aux associations et partenaires l’avancée des mesures.**

En 2018, 122 mineurs ont été victimes d’infanticide, dont 80 dans le cadre intrafamilial. Deux tiers avaient moins de 5 ans. La même année, 23 560 plaintes ont été déposées pour des violences sexuelles sur mineurs, dont 7 260 dans le cercle familial. Face à cette situation, le plan de lutte contre les violences faites aux enfants, lancé le 20 novembre 2019 a pour objectif de protéger chaque enfant en tout lieu et à tout moment, afin qu’aucun contexte ni aucun environnement n’échappe à la vigilance nécessaire. Les mesures de ce plan ont été fondées sur la prévention, la libération de la parole, la protection, l’accompagnement des jeunes mais également la répression à l’égard des auteurs de violences.

**Deux ans après le lancement de ce plan, Adrien Taquet a souhaité réunir une dernière fois l’équipe interministérielle réunissant les ministères des Solidarités et de la Santé, la Justice, l’Intérieur et l’Education Nationale pour faire le point sur l’avancées des mesures**. Le Secrétaire d’Etat a eu l’occasion de souligner de nombreuses avancées concrètes sur le terrain qui ont été déployées en 2021 :

* La structuration d’un parcours de soins adapté aux enfants victimes de violences dans chaque département en France ;
* La formation des professionnels au contact des enfants sur les maltraitances ;
* La création du site jeprotegemonenfant.gouv.fr pour lutter contre l’exposition des mineurs à la pornographie ;
* La création d’un tchat du numéro 119 Allo Enfant en Danger pour libérer la parole, mieux repérer et signaler les enfants en situation de danger ;
* Le déploiement sur l’ensemble du territoire des unités d’accueil et d’écoute Pédiatriques (UAPED) ;
* La création d’une plateforme de contrôle systématique des antécédents judiciaires des personnes exerçant une activité au contact habituel d’enfants, ainsi que des bénévoles ;
* Le lancement du premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, doté d’un budget de plus de 14 millions d’euros ;

L’équipe interministérielle bénéficiera d’encore six mois pour finaliser la mise en œuvre de ce plan qui aura, pour la première fois, réuni les différents ministères impliqués autour de la question des violences faites aux enfants.

**Le Secrétaire d’Etat déclare** : *« La lutte contre les violences faites aux enfants est, depuis le début de mon mandat, le fil directeur de chaque action que j’ai pu mener. Je suis fier de voir la mise en œuvre concrète des 22 mesures du plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants que j’ai lancé en 2019, et qui s’attaque à un sujet majeur jusqu’à présent largement passé sous silence. Si ces mesures ont permis des avancées majeures dans la prévention, l’accompagnement et la réparation des enfants victimes, il est nécessaire de poursuivre cette lutte dans les années à venir pour garantir à nos enfants une société protectrice qui répond à leurs besoins fondamentaux. »*

**Contact presse**

Cabinet d’Adrien TAQUET, Secrétaire d’Etat en charge de l’Enfance et des Familles

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr